

Votants : 67

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU NIORTAIS ET HAUT VAL DE SÈVRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Méline TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Marcel MOINARD, Nicolas ROBIN.

Titulaires absents pour départ :

Jean-Michel BEAUDIC, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier D'ARAUJO, François GUYON, Gérard LEFEVRE, Sophia MARC, Eric PERSAIS.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230629-C__31_06_2023-DE



C- 31-06-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU NIORTAIS ET HAUT VAL DE SÈVRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le 12 avril 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais signait une troisième convention de partenariat triennale consécutive avec l'association du CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre (Comité de Bassin d'Emploi) précisant notamment les orientations et engagements du CBE quant à ses actions et son périmètre, ainsi que les conditions de participations financières de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Cette convention décrit les relations entre les deux organismes et notamment les travaux que le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre mène en résonance aux politiques de développement économique et des filières de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre a pour objet et missions de mener des travaux sur l'emploi du territoire, de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées de nature à favoriser le développement de l'emploi et d'analyser les besoins et les contenus d'actions de formation et de qualification en lien avec les acteurs locaux de l'emploi. L'ensemble des missions ainsi que les actions exercées par le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre sont décrites dans la convention initiale et dans le plan d'actions 2023.

Afin de répondre aux engagements de cette convention, la subvention annuelle 2023 sera versée en une seule fois et s'élève à 150 974,96 €, étant donné le taux de participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais de 1,24 € par habitant et du dernier recensement connu de l'INSEE de 121 754 habitants sur le territoire de l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention de fonctionnement de 1,24 € par habitant, soit 150 974,96 € pour l'année 2023,

- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président